

Règlement de fonctionnement

Accueils périscolaires - Restaurant Scolaire

3/11 ans

Une annulation des inscriptions est possible dans un délai d'une semaine complète avant (c'est à dire prévoir une semaine entre le moment où vous annulez et le jour inscrit initialement).

Une inscription supplémentaire est possible en fonction des places disponibles et du taux d'encadrement. Dans les deux cas, les parents devront se rendre au CAP pour effectuer une annulation ou une nouvelle inscription (impossible par téléphone).

Durant les vacances, pour participer à la sortie de la semaine, les enfants (4/11 ans) doivent être au moins inscrits à 4 demi-journées et les jeunes (12/17 ans) à 2 demi-journées dans la semaine.

Tarifs 2018 pour les 4/17 ans :

TRANCHES	QF	JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE	REPAS	SEMAINE	JOURNEE SEJOUR
T1	- de 500€	4.74€	2.04€	3.30€	20.40€	9.18€
T2	501€ à 600€	5.69€	2.45€		24.48€	11.02€
T3	601€ à 655€	6.83€	2.94€		29.58€	13.22€
T4	656€ à 720€	8.20€	3.53€		35.70€	15.86€
T5	721€ à 810€	9.83€	4.23€		42.84€	19.03€
T6	811€ à 1000€	11.80€	5.08€		52.02€	22.84€
T7	+ de 1001€	12.75€	5.61€		58.14€	23.46€

Les repas, livrés en liaison froide par la société RPC, ont lieu au restaurant scolaire Pagnol.

4) Facturation

Les activités sont à régler à la réception de la facture mensuelle, à la mairie.

En cas d'absence de l'enfant non justifiée par un certificat médical et en cas d'exclusion (suite à un courrier adressé aux parents), la facture est due. Cette dernière sera doublée en cas de non respect des horaires d'ouverture de la structure.

En cas de non règlement de la facture dans les délais, aucune inscription ne sera possible avant la régularisation.

5) Discipline

Tout enfant qui aura une attitude ou une tenue incorrecte, que ce soit avec les autres enfants ou avec le personnel d'encadrement, fera l'objet d'un avertissement communiqué par écrit aux parents.

En cas de récidive, il sera procédé, selon la gravité du cas, à l'exclusion temporaire ou définitive.

Dans le cas de dégradation (locaux, matériels...) le remboursement des travaux de remise en état, ou le coût du matériel à remplacer pourra être demandé aux familles des enfants responsables des dommages causés.

Durant les temps périscolaires, la municipalité a fait le choix de proposer un accueil pour les enfants, à partir de 3 ans révolus, scolarisés à CHAMPFORGEUIL, dans les locaux scolaires PAGNOL (4, rue Charles Lemaux) et COURBET (3, avenue de la commune).

Ce service est proposé en priorité aux familles dont les deux parents travaillent et aux familles monoparentales dont le parent exerce une activité. Ce service est cependant accessible aux autres familles en fonction des places disponibles et à raison de 2 fois par semaine.

Ces accueils fonctionnent uniquement les jours scolaires aux horaires, tarifs votés par le conseil municipal et aux capacités d'accueil maximales suivants :

	Ecole PAGNOL	Ecole COURBET
<b>PERISCOLAIRE MATIN</b> (* arrivée échelonnée)	De 7h30 à 8h45 * 24 enfants	De 7h30 à 8h45 * 24 enfants
<b>MIDI</b>	De 11h45 à 13h45 50 enfants	De 11h45 à 13h45 50 enfants
	Tarifs : Enfants de CHAMPFORGEUIL : 3.30€ - Enfants hors CHAMPFORGEUIL : 4.10€	
<b>PERISCOLAIRE SOIR</b> (* départ échelonnée)	De 16h45 à 18h30 * 24 enfants	De 16h45 à 18h30 * 24 enfants

Tarifs périscolaires à partir du 1er septembre 2018

Tranche	Quotient familial	Tarif au 1/4 h	Tranche	Quotient familial	Tarif au 1/4 h
1	- de 500€	0.25€	5	721€ à 810€	0.28€
2	501€ à 600€	0.25€	6	811€ à 1000€	0.30€
3	601€ à 655€	0.28€	7	+ de 1001€	0.30€
4	656€ à 720€	0.28€	Tout 1/4h commencé est du		

1) Organisation

Les enfants sont pris en charge par le personnel communal d'encadrement. Ces accueils répondent à 3 objectifs généraux :

- Répondre aux besoins d'accueil des enfants hors des temps scolaires
- Offrir aux enfants, dans un climat de détente, un accueil sécurisant, chaleureux et épanouissant dans le respect de chacun
- Proposer des activités variées

Les repas sont fournis par la société de restauration RPC retenue par le Conseil Municipal. Les menus sont consultables sur le site internet de la commune ainsi que dans chaque école. Certains enfants peuvent être atteints de troubles de santé (dont les allergies), à ce titre, la municipalité désireuse d'apporter une réponse aux familles concernées, adopte des mesures spécifiques pour l'accueil de ces enfants. Un rendez-vous personnalisé avec la Coordinatrice Enfance Jeunesse et le Maire de la commune est à fixer par la famille avant l'accueil de l'enfant. Le personnel d'encadrement des accueils n'est pas autorisé à donner des médicaments aux enfants.

## 2) Inscriptions

**DOSSIER UNIQUE ENFANCE JEUNESSE (à refaire à chaque rentrée scolaire)**

À compléter au Centre d'Accueil Pluriel (7, rue Charles Lemaux – 03.85.41.41.02) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et lundi de 12h à 13h30.

**Une fiche d'inscription est à remplir tous les mois et à rapporter avant le 20 de chaque mois au CAP.**

**Les modification d'inscriptions pour tous les accueils périscolaire et le restaurant scolaire sont possibles jusqu'au jeudi pour la semaine qui suit.**

**Aucune modification ne sera prise par téléphone. Les parents doivent se déplacer au CAP pour signer le dossier prévu à cet effet.**

## 3) Facturation

**L'inscription ne sera possible que si le règlement en cours est effectué.**

Au début du mois suivant, la facture est envoyée à la famille tenant compte des présences de l'enfant.

**Si l'enfant est malade : Il faut prévenir le CAP au 03.85.41.41.02 le premier jour d'absence** avant midi et déposer un certificat médical sous 48h. Sans celui-ci, les inscriptions prévisionnelles seront facturées.

Le règlement s'effectue à la Mairie, à réception de la facture (espèces, chèques, carte bancaire, ANCV et CESU sauf pour le restaurant scolaire et virement bancaire IBAN: FR76 1007 1710 0000 0020 0202 880)

**En cas de non-paiement dans les délais indiqués, des poursuites seront engagées par le comptable du Trésor Public et les inscriptions seront bloquées.**

## 4) Discipline

Tout enfant qui aura une attitude ou une tenue incorrecte, que ce soit avec les autres enfants ou avec le personnel, fera l'objet d'un avertissement communiqué par écrit aux parents.

En cas de récidive, il sera procédé, selon la gravité du cas, à l'exclusion temporaire ou définitive.

Dans le cas de dégradations, le remboursement des travaux de remises en état ou le coût du matériel à remplacer, sera demandé aux familles des enfants responsables des dommages causés.

## 5) Situation d'urgence

En cas d'urgence médicale ou chirurgicale, la famille autorise le service à faire appel aux services d'urgence. La famille sera prévenue dans les meilleurs délais.

Les équipes se réservent le droit de prévenir le responsable légal si un enfant présente des signes de maladie.

# Règlement de fonctionnement

## MAISON DES LOISIRS

4/17 ans

### 1) Organisation

Durant les mercredis et les vacances, un **Accueil de Loisirs** fonctionne pour les enfants :

- De 4 à 5 ans (les p'tits loups)

- De 6 à 17 ans (trois groupes : 6/7 ans les grenouilles, 8/11 ans les dauphins et 12/17 ans les ados)

Les enfants de 4 à 11 ans, extérieurs à CHAMPFORGEUIL, peuvent s'inscrire durant les vacances et, à **titre exceptionnel**, les mercredis des semaines scolaires.

Concernant les adolescents, l'accueil est strictement réservé aux Champforgeuillais et enfants du personnel communal.

L'équipe d'animation propose des activités adaptées (sportives, éducatives, manuelles, culturelles) respectant un **projet pédagogique** agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'accueil de Loisirs est soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départementale.

### 2) Horaires de la Maison Des Loisirs

Le taux d'encadrement réglementaire est de 1 animateur pour 8 enfants de -6ans et 1 animateur pour 12 enfants de +6 ans.

4/11 ans	MATIN	REPAS	APRES-MIDI
Arrivée échelonnée des enfants	De 8h à 9h30		De 13h30 à 14h
Activités	De 9h30 à 11h45	De 12h à 13h15	De 14h à 17h
Départ échelonné des enfants	De 11h45 à 12h15		De 17h à 18h

12/17 ans	Accueil libre	Vacances scolaires	Activités ponctuelles
	Les mardis et vendredis De 16h à 19h	Activités le matin, l'après-midi ou en journée complète selon le planning d'activités Repas possible le midi	Le mercredis après-midi, projets d'autofinancement, soirée jusqu'à 22h
	Les mercredis De 14h à 19h		

### 3) Inscriptions

**DOSSIER UNIQUE ENFANCE JEUNESSE (à refaire à chaque rentrée scolaire)**

À compléter au Centre d'Accueil Pluriel (7, rue Charles Lemaux – 03.85.41.41.02) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et lundi de 12h à 13h30.

**Une fiche d'inscription est à remplir tous les mois au CAP et à rapporter avant le 20 de chaque mois.**